

# DORION

La ville de Dorion est un endroit idéal de villégiature très recherché. Son incorporation en ville date du 16 mars 1916. Sa population actuelle est de 1575 âmes, alors qu'elle n'était que de 833 en 1921. Cependant, à cette population d'aujourd'hui, il faut ajouter ses résidents temporaires de la saison estivale.

Située dans le comté de Vaudreuil dont la population atteint 15,000 âmes environ, Dorion est distante de 23 milles de Montréal et de 200 milles de Québec. Elle fait partie du diocèse de Valleyfield et son nom primitif est celui de « Très-Sainte-Trinité ».

Elle a été détachée de la paroisse de St-Michel de Vaudreuil ; l'ouverture des registres paroissiaux date de l'année 1924 et l'érection canonique du 22 mai de la même année.

La municipalité du village de Dorion a été érigée le 1<sup>er</sup> juin 1891. Les compagnies Canadien National et Pacifique Canadien lui assurent le service ferroviaire et télégraphique. Les trains de ces deux réseaux se dirigeant vers l'ouest canadien, le nord-ouest et Chicago via Toronto, passent à Dorion-Station qui dessert le village de Vaudreuil, situé à une couple de milles de la gare de Dorion.

L'on compte quelques entreprises commerciales à Dorion mais la population locale vit du rendement des produits de la ferme et des produits laitiers.

Il y a un médecin-vétérinaire.

Le nom de la ville de Dorion lui a été donné en l'honneur de Sir Antoine-Aimé Dorion, devenu juge en chef de la Cour du Banc de la Reine.

Dans le domaine économique, la ville de Dorion bénéficie des améliorations modernes des grandes villes; ainsi l'aqueduc est municipalisé et offre un rendement stable à la population; l'électricité est fournie par la « Gatineau Power Co ». La ville de Dorion a son département des incendies et celui de la police très bien organisés avec un personnel compétent dans les deux services.

L'évaluation foncière résidentielle, commerciale et industrielle se chiffre à \$1,161,815.; la dette totale, en débentures, de la ville est de \$78,500.; un montant de \$54,450. en valeur immobilière est dispensé du paiement de la taxe foncière à titre d'institutions religieuses. Le coût annuel de l'administration municipale est de \$12,000. mais ce montant varie selon les années; le budget, annuellement, représente une somme de \$13,500., somme qui aussi varie selon les années.

Les taxes se répartissent comme suit : taxe foncière, \$1.25; taxe scolaire catholique, \$0.70, toujours basée sur \$100. d'évaluation municipale; la taxe scolaire protestante est payable à la commission scolaire de la ville de Ile-Cadieux; la taxe d'affaires varie, selon le genre de commerce, de \$10.00 à \$15.00 par année; dans certains cas, cette taxe est imposée jusqu'à concurrence de la somme maximum de \$50. On estime à 353 le nombre de familles de la ville de Dorion, à 200 les propriétaires fonciers, et à 155, les locataires.

Le conseil municipal actuellement d'office est composé de M. Raoul Besner, maire et de MM. L.-P. Chicoine, Arthur St-Jean, Edmond Charlebois, Léonard Legault, Elzéar Sauvé et J. Valois, tous échevins à titre honorifique.

---

## *Extrait de la loi des Cités et des Villes de la Province de Québec.*

Les échevins sont d'office juges de paix pour la réception des serments seulement, durant l'exercice de leur charge, dans les limites de la municipalité, sans être tenus de prêter les serments requis des juges de paix. S. R. 1925, c. 102, a. 66; 25 Geo. V, c. 41, a. 1; 5 Geo. VI, c. 63, a. 1; 5 Geo. VI, c. 41, a. 2.